

Ses fonctions consistaient à faire la pêche pour son compte personnel, au Cap-Breton, où il n'a créé aucune colonie. Il ne s'est pas même occupé des établissements des Français en Acadie ou Nouvelle-Ecosse. Son livre a de la valeur en ce qui regarde les affaires de la pêche de la morue et la navigation des bords de la mer, depuis Terre-neuve au Maine.

Denys ne pouvait pas être un fonctionnaire de l'Etat, car il n'y avait point de population blanche dans l'étendue de ses domaines de pêche. Il n'a pas connu le Canada et n'en a pas écrit l'histoire. Son livre est plutôt le dernier que le premier paru concernant les provinces maritimes.

Vous voyez ce qui en est de la note des journaux.

BENJAMIN SULTE

*L'orthographe du nom de Saint-Vallier.* (V, II, 576.)—L'usage assez général au Canada est d'écrire *Saint-Valier*. On trouve cette orthographe en tête de l'édition du *Rituel*, dans les mémoires de l'abbé de la Tour et dans maints autres ouvrages. Nous croyons cependant qu'il faut écrire ce nom avec deux *l*. On le trouve orthographié ainsi : 1° Dans les contrats de fondation de l'hôpital général de Québec et dans d'autres actes notariés passés soit en France, soit au Canada ; 2° Dans les annales du même monastère, notamment dans la partie écrite du vivant de son fondateur ; 3° Dans divers écrits reçus de France en divers temps et venant de sources différentes ; 4° Dans les mémoires du duc de Saint-Simon ; 5° Dans plusieurs dictionnaires historiques, biographiques et héraldiques ; 6° Dans les œuvres des abbés Faillon et Casgrain, aussi bien que dans celles de Parkman, etc., etc. Une raison, du reste, qui prime toutes les autres, c'est que la famille même de Mgr de Saint-Vallier écrit son nom avec deux *l*.

R.